Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

l'Or infos

Février 2010 - n°13

Spécial SYMBO

www.etang-de-l-or.com

Edito

Eau et biodiversité, thèmes au cœur de la création du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO).

Face au défi de la préservation de la ressource en eau, les élus du Bassin de l'étang de l'Or ont surmonté les difficultés politiques et administratives et se sont organisés en syndicat pour garantir la mise en synergie des initiatives, des financements, la cohérence des actions. Ainsi avec la constitution du SYMBO, l'organisation est en place ; reste à construire le projet qui améliorera la gestion et la qualité de l'eau de ce territoire.

L'urgence est grande : les échéances légales sont très proches, la réponse du milieu naturel est lente et la démarche participative qui va être engagée en 2010 consommera du temps.

La gestion équilibrée à mettre en place sur le bassin de l'Or doit s'appuyer sur une meilleure connaissance de la ressource en eau (qualité, quantité, dynamique), des écosystèmes associés et des usages qui la fragilisent (prélèvements, pollutions domestiques, industrielles, agricoles). Elle doit privilégier la concertation pour la définition d'objectifs communs et la construction de partenariats techniques et financiers. Enfin, elle devra reposer sur la responsabilisation de tous les usagers. La première étape sera un diagnostic partagé du territoire que le SYMBO a prévu d'engager en 2010.

2010 est l'année de la biodiversité, intimement liée à la gestion de l'eau et au cœur des actions du SYMBO. La zone humide autour de l'étang de l'Or dispose d'un Document d'objectifs Natura 2000 dont la mise en œuvre est en cours, sur la base de contrats souscrits par les propriétaires et usagers du site, ouvrant droit aux financements de l'Etat et de l'Union européenne. Le difficile aboutissement de ce projet a démontré les vertus de l'information et de la concertation, voies dans lesquelles le Syndicat mixte continuera à inscrire son action.

Le SYMBO va mettre à jour son site internet pour assurer une diffusion large et rapide des données dont il dispose et communiquer sur ses activités. Je souhaite que le plus grand nombre se l'approprie et qu'il soit un moteur efficace pour les actions que nous devons entreprendre ou poursuivre ensemble.

En conclusion, je citerai Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU de 1997 à 2006, prix Nobel de la paix en 2001 : « *La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat.* »

Claude BARRAL, Président du Syndicat mixte,
Conseiller général du Canton de Lunel

De l'étang au bassin de l'Or...

Du Syndicat Mixte de Gestion de l'Étang de l'Or [SMGEO] ...

Pour atténuer la dégradation de la qualité de l'eau de l'étang de l'Or et des zones humides qui l'entourent (roselières, prairies), des ouvrages de limitation d'entrée d'eau de mer et d'apport artificiel d'eau douce sont créés en 1985. En 1991, un groupement du Département de l'Hérault et des communes riveraines de l'étang est constitué pour gérer ces ouvrages : le Syndicat Mixte de Gestion de l'étang de l'Or.

Dès sa création, le Syndicat s'engage dans une démarche participative : il crée un Comité consultatif rassemblant scientifiques, partenaires institutionnels et société civile. De cette initiative naîtra sa future dynamique. De 2003 à 2007, il pilote un programme de reconquête de la qualité de l'étang, le Contrat de baie qui finance notamment la rénovation de plusieurs stations d'épuration (Lunel, Mauguio, St-Just...). Il s'investit ensuite dans la mise en oeuvre de la politique européenne de conservation de la biodiversité, Natura 2000.

... au Syndicat Mixte du Bassin de l'Or [SYMBO].

Pour mener de façon plus efficace les programmes de protection et de restauration de la qualité des eaux, et se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires [création des communautés de communes et d'agglomération, nouvelle loi sur l'eau de 2006], le Syndicat a du évoluer dans deux sens :

- Étendre son périmètre de compétences à une échelle cohérente d'intervention, l'ensemble du bassin hydrographique de l'étang de l'Or ;
- Tendre vers une simplification de la coopération entre collectivités.

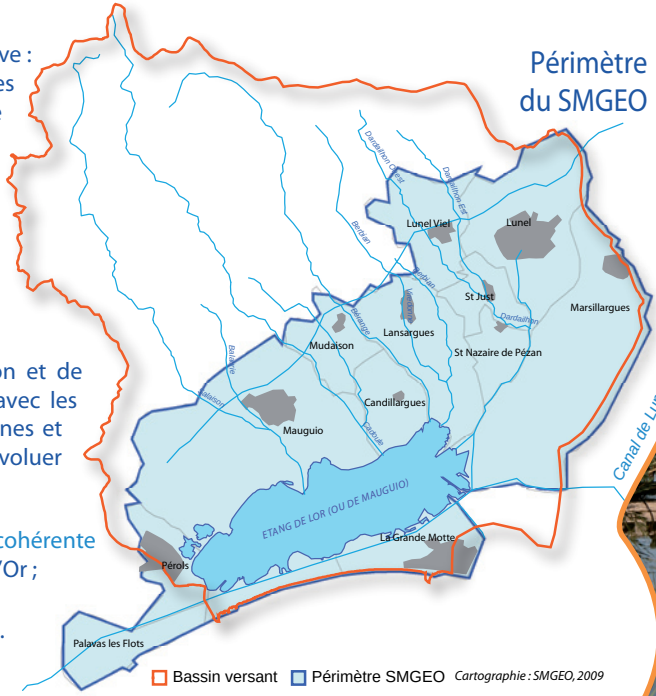

De nouveaux statuts, un périmètre d'action élargi

Le périmètre du SYMBO, c'est :
- une superficie de 410 km^2;
- 32 communes
- 130 000 habitants permanents
- 250 000 habitants en été

Constitué le 17 décembre 2009, le SYMBO est issu d'une évolution du SMGEO.

• Son périmètre est étendu au territoire des 32 communes situées sur le bassin versant de l'étang de l'Or.

• Sa composition change : Le Département de l'Hérault reste membre et s'associe aux 4 Intercommunalités territorialement concernées : Communautés de communes « Pays de l'Or », «Pays de Lunel », « Grand Pic Saint loup » et Communauté d'agglomération de Montpellier.

• Il se dote de la compétence « gestion globale de l'eau » pour élaborer les grands programmes qui seront mis en œuvre sur le bassin versant, conduire la concertation avec les maîtres d'ouvrages chargés de leur réalisation, suivre et coordonner leurs interventions.

• Il poursuit les missions antérieurement dévolues au SMGEO : gestion des ouvrages hydrauliques, suivis scientifiques (eau-faune-flore), sensibilisation et information du public, conservation de la biodiversité, lutte contre les espèces invasives, participation aux grands réseaux de gestionnaires,…

• Les communes et syndicats de communes, avec lesquels il devra tisser des partenariats, conservent leurs compétences : travaux de restauration des cours d'eau, d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de desserte en eau brute, de prévention des inondations, réalisation des études et gestion des ouvrages correspondants.

• Ses activités sont financées à 50 % par le Département et à 50 % par les Intercommunalités et peuvent bénéficier d'aides extérieures (Agence de l'eau, Région, Union européenne...).

• Son comité syndical est composé de 25 membres, détenant 35 voix.

Département de l'Hérault
représenté par 6 conseillers généraux (19 voix)

Communauté d'agglomération de Montpellier
représentée par 6 délégués communautaires (6 voix)

Communauté de communes Grand Pic-St-Loup
représentée par 1 délégué communautaire (1 voix)

Communauté de communes Pays de l'Or
représentée par 6 délégués communautaires (6 voix)

Communauté de communes Pays de Lunel
représentée par 6 délégués communautaires (6 voix)

Collectivités adhérentes, répartition des délégués et des voix

Vers une gestion équilibrée

Cours d'eau en voie de débordement (Photo : SYMBO)

Avec la création du SYMBO, il s'agit de répondre aux grands enjeux qualitatifs et quantitatifs de gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de l'étang de l'Or et de contribuer, par la mise en œuvre d'actions concertées, au développement durable de ce territoire.

La création du SYMBO s'inscrit dans un cadre exigeant et ambitieux…

Les milieux aquatiques du bassin versant de l'Or, cours d'eau, nappes souterraines, mares et marais, lagune, sont fragilisés par de multiples pressions altérant leur qualité et leur fonctionnement. A ce titre, ils sont déjà soumis à une législation renforcée.
La nouvelle loi sur l'eau transposant la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 a par ailleurs introduit une obligation de résultats pour l'action publique dans des délais très courts : le bon état écologique et chimique des milieux aquatiques doit être atteint en 2015, sauf dérogation justifiée par des facteurs techniques, économiques ou naturels repoussant l'échéance en 2021.

… auquel il doit répondre urgemment par un projet de territoire concerté.

Dans les mois à venir, le SYMBO devra engager une démarche participative et fédérer les acteurs locaux autour d'un diagnostic partagé du territoire et de l'identification des enjeux hiérarchisés et d'objectifs communs, qui serviront de base à l'élaboration puis à la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'intervention.
Il devra également se doter des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ce projet et mobiliser ses partenaires financiers dans un contexte financier toujours plus tendu.
Considérant l'urgence, il a déjà délibéré en ce sens lors de sa séance constitutive du 17 décembre 2009. Les aides financières correspondantes ont été sollicitées, notamment auprès de l'Agence de l'eau et la Région Languedoc-Roussillon".

Marais de Lansargues (Photo : SYMBO)

de l'eau et des milieux aquatiques

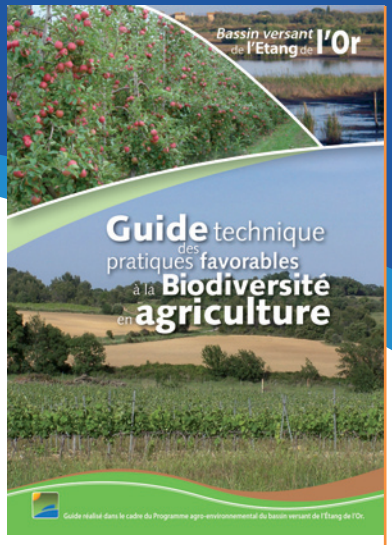

Face à l'urgence et à l'importance des enjeux, plusieurs mesures sont engagées :

• Agriculture raisonnée

Sollicitée par le Syndicat dans le cadre du Contrat de baie 2003-2007, la Profession agricole s'est fortement mobilisée. Elle poursuit son action au travers d'un programme agri-environnemental animé et coordonné par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et l'Association pour le développement et la valorisation de l'agriculture dans l'Hérault, en partenariat avec le Centre Horticole de Marsillargues. Ce programme assure la promotion de pratiques agricoles respectueuses (gestion raisonnée des phytosanitaires, des fertilisants, de l'irrigation…) destinées à limiter les transferts polluants vers les milieux aquatiques et à favoriser le maintien de la biodiversité dans les exploitations. Il est soutenu financièrement par l'Agence de l'eau, la Région Languedoc Roussillon, le Département de l'Hérault et le SYMBO.

• Restauration des cours d'eau

En concertation avec le Syndicat intercommunal d'assainissement des Terres de l'étang de l'Or (SIATEO), le SYMBO a programmé pour 2010 la réalisation d'un diagnostic sur deux cours d'eau du bassin versant de l'Or : la Viredonne et le Dardaillon. L'étude proposera des aménagements cohérents visant à préserver ou rétablir les écosystèmes aquatiques et les conditions optimales et naturelles d'écoulement et d'auto épuration des cours d'eau. Les travaux correspondants seront réalisés par les maîtres d'ouvrages locaux compétents (communes ou intercommunalités). Courant 2009, le cahier des charges a été rédigé, l'appel à candidatures réalisé et les demandes de cofinancements déposées auprès de l'Agence de l'eau et de l'Union européenne. Cette démarche sera progressivement étendue à tout le bassin versant (Salaison, Cadoule et Bérange).

• Prévention des inondations

Le SYMBO a compétence pour réaliser les études globales et élaborer des programmes de type PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations).

Courant 2009, il s'est rapproché du Syndicat Mixte Lez-Mosson-Etangs palavasiens (SYBLE) avec lequel il projette d'engager très prochainement une étude sur le fonctionnement hydraulique des étangs littoraux en situations extrêmes (tempêtes marines, crues). La rédaction du cahier des charges et le montage financier sont en cours.

Le Dardaillon (Photos : C. SABATIER)

Le site Internet du SYMBO

Le site Internet du SYMBO [www.etang-de-lor.com] va prochainement évoluer pour intégrer l'évolution de la structure. Ses diverses rubriques donneront accès :

- à l'état d'avancement des grands projets en cours ;
- aux suivis scientifiques : qualité de l'eau, suivi ornithologique, suivi des roselières ;
- aux informations pratiques (élus, délibérations, compte-rendus, coordonnées).

Il présente les actions déjà engagées par le SMGEO et dont le SYMBO assure la poursuite :

- Dans sa rubrique « Missions - Natura 2000 », sont régulièrement actualisées les informations relatives à la mise en œuvre du Document d'objectifs ou du programme LIFE LAG'Nature associé. Le SYMBO contribue à la réalisation de ce projet européen, coordonné par le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon. Il est maître d'ouvrage de trois principales actions :

- le suivi des rejets de la station d'épuration de Mauguio dans une zone humide tampon, en coopération avec le SIVOM Etang de l'Or et la Communauté de communes Pays de l'Or ;

- la lutte contre la tortue de Floride, espèce en compétition avec la Cistude d'Europe, tortue patrimoniale des zones humides de l'étang de l'Or ;

- l'étude et la gestion de la fréquentation sur le site Natura 2000 de l'étang de l'Or.

- Dans la rubrique « Missions- contrat de baie » sont également consultables les informations liées à la réalisation de ce premier programme.

Rejets de la station d'épuration de Mauguio dans une zone humide tampon (Photo : SYMBO)

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Claude BARRAL

REDACTION
C. Garrigues, JL Brouillet, E. Le Pommelet

CONCEPTION - REALISATION
SYMBO

CREDITS PHOTOS
Chambre d'agriculture de l'Hérault, Cédric Sabatier, SYMBO

IMPRESSION
IMP'ACT Imprimerie

CONTACTS

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

Siège social
Hôtel du Département
1000, rue d'Alco - 34087 MONTPELLIER

Cellule technique
130, Chemin des Merles - 34400 LUNEL
Tél : 04 67 71 10 58
Fax : 04 67 71 06 40
Courriel : secretariat@symbo.fr

www.etang-de-l-or.com

IMPRIM'VERT®
PEFC